



Allemagne: le conseil des ministres adopte un plan d'économies record

01.09.2010, 12h19

Le gouvernement conservateur-libéral allemand a adopté mercredi un plan d'économies de près de 80 milliards d'euros d'ici à 2014, qui doit redresser les finances publiques mises à mal par la crise.

Le plan adopté en conseil des ministres prévoit notamment des économies sur les dépenses sociales, par exemple l'indemnisation des chômeurs de longue durée, les prestations versées aux parents de jeunes enfants, des coupes dans le budget de la défense, ainsi que l'introduction d'une taxe sur les billets d'avion au départ d'Allemagne.

Celle-ci doit rapporter un milliard d'euros par an et les compagnies aériennes comme les aéroports ont vivement protesté, assurant qu'elle aurait des effets négatifs sur leur compétitivité.

Les entreprises implantées en Allemagne vont également participer à ces économies par une hausse de la fiscalité écologique, et une réforme de la législation sur les faillites, qui les pénalisera toutefois moins que prévu dans le projet initial.

La chancelière conservatrice Angela Merkel avait présenté son programme d'austérité début juin, et il avait été vivement critiqué en Allemagne et à l'étranger pour ses effets potentiels néfastes sur la reprise économique.

Mais "ce débat s'est tu", a assuré lors d'une conférence de presse le ministre des Finances Wolfgang Schäuble, jugeant que le redressement des finances publiques était "une condition indispensable pour une croissance économique pérenne".

Une taxe sur les opérateurs de centrales nucléaires, prévue dans le projet initial et qui devait rapporter quelque 2,3 milliards d'euros par an, ne figure pas dans le texte adopté mercredi. Elle sera examinée séparément, à la fin du mois.

L'Allemagne doit afficher cette année un déficit public de plus de 5%, et a promis de repasser en 2013 sous la limite de 3% imposée par Bruxelles. Elle devra en outre respecter à compter de 2016 un plafond d'endettement inscrit dans sa loi fondamentale (Constitution).

AFP

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2010